COP21 : Le Medef félicite la communauté internationale d'avoir conclu un accord historique et poursuit sa mobilisation

Publié le 14 décembre 2015

Le Medef félicite la communauté internationale d'avoir conclu un accord sur le changement climatique à l'issue de la 21ème conférence des parties de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP 21) qui s'est achevée ce week-end.

Il salue le rôle joué par la France pour organiser cet événement et favoriser cet accord qui marque un engagement important de la communauté mondiale. L'accord de Paris marque un tournant historique dans l'engagement des Etats face à ce défi mondial.

La COP21 a permis de reconnaître le rôle des entreprises dans la lutte contre le changement climatique à travers les solutions qu'elles apportent grâce à leurs investissements et leurs innovations sources de croissance et d'emploi. L'accord constitue un signal en faveur de la poursuite des investissements dans les solutions et technologies bas carbone. Il ouvre la voie à une réponse plus adaptée et mieux partagée au plan mondial. Le Medef rappelle sa conviction que la lutte efficace contre le changement climatique passera par un prix du carbone afin d'orienter les décisions d'investissement des entreprises, de démultiplier l'innovation et de diffuser le recours aux solutions bas carbone. Il se félicite de la mention du prix du carbone dans la décision.

Cette année placée sous le signe du climat a également permis de mettre an avant la capacité des filières d'excellence françaises à apporter des solutions, à sensibiliser les entreprises, en particulier les PME à cette opportunité qu'est la transition écologique et à souligner le rôle central des entreprises grâce au Business Dialogue entre les entreprises et les gouvernements.

A l'initiative du Medef, 25 organisations d'entreprises du monde entier ont publié une déclaration commune qui témoigne de leur mobilisation dans la lutte contre le changement climatique. Cette dynamique se poursuivra dans la perspective de la COP22 qui se tiendra au Maroc en 2016.

Le Medef veillera à la pertinence du processus de mesure, de suivi et de vérification des engagements qui va s'ouvrir. Il s'agit d'une condition essentielle pour tendre vers des conditions de concurrence équitables. Les entreprises françaises et européennes doivent continuer à faire la course en tête mais ne doivent plus la faire seules.

L'accord de Paris ne marque pas la fin d'un processus, mais un début : celui de la concrétisation à grande échelle des solutions bas carbone. Le Medef et les entreprises françaises y sont plus fermement engagés que jamais.